

# Conditions Générales de Vente

## Guidage Nature en Barque sur la CONIE

### INSTANT PÊCHE ET NATURE

Sébastien GARRET - Moniteur-Guide de pêche

19, La Bretonnière – 28200 DONNEMAIN

SIRET : 898 201 298 0012

Code APE : 8551Z



### Objet :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les relations contractuelles entre l'entreprise, Instant Pêche et Nature 28 (prestataire) et l'acheteur (client) ainsi que les conditions applicables aux prestations « Guidage Nature en barque », que le client soit un professionnel ou un particulier.

Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément validées par l'entreprise Instant Pêche et Nature 28. Celle-ci se réserve de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment, cependant, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande (figurant sur la fiche d'inscription) par le client.

La réalisation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve ni restriction des présentes CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance. Cette acceptation s'effectue lors de la signature de la fiche d'attestation qui indique que le client a « lu et accepte les conditions générales de vente ».

### Les services :

La prestation proposée correspond à la découverte de la Conie (rivière affluent du Loir), sur la commune de Donnemain en Eure et Loir (28). La prestation est réalisée sur le bief situé entre Dheury et Marboué à partir d'une embarcation homologuée pour accueillir 4 personnes maximum. Le rendez-vous est fixé au Lavoir de Dheury.

La durée de la prestation est fixée à 1h de balade minimum, néanmoins des prestations plus longues peuvent être organisées sous réserve d'un commun accord avec le client. La prestation commence au moment de la prise en charge du client à l'heure et au lieu de rendez-vous mutuellement convenus et s'achève à l'issue du temps imparti, selon la formule retenue par le client (embarquement et débarquement compris).

Le nombre maximum de personnes prises en charge lors de la prestation est fixé à 4 et l'âge minimum requis pour s'inscrire à une prestation est de 18 ans révolus. Cependant, les mineurs de 12 ans révolus peuvent venir seul sous réserve d'une autorisation parentale obligatoire. Par ailleurs, si le jeune est accompagné d'un adulte (responsable légal) l'âge minimum accepté dans la barque est de 6 ans.

### Matériel :

L'entreprise réalise ses prestations à l'aide d'une Barque Rigiflex de 3,70m (double coque en polyéthylène haute densité). Catégorie de navigation D, homologuée pour un maximum de 4-5 personnes à bord. La propulsion s'effectue à l'aide d'un (ou deux) moteur(s) électrique(s).

L'entreprise met gratuitement à disposition du client un gilet de sauvetage (automatique) obligatoire à bord.

Du matériel pédagogique (livres, jumelles, boîtes loupe, époussette, ...) est également prêté en fonction des besoins lors des sorties. Tout matériel perdu, abimé ou rendu défectueux en fin de séance sera facturé au prix neuf du marché.

Cette mise à disposition est conditionnée par la signature de la fiche « attestation » indiquant que le client ou son représentant dispose d'une assurance en responsabilité civile.

En aucun cas, l'entreprise Instant Pêche et Nature 28 ne mettra à disposition du client des vêtements de pluie, chaussures ou bottes, blouson chaud, casquette ou chapeau, lunette de soleil, crème solaire, etc. pour lutter contre les événements climatiques possibles lors d'une sortie. Par ailleurs, les bords de rivières peuvent attirer divers insectes dont les moustiques, charge au client de prévoir une crème ou un spray répulsif. Le guide ne serait être responsable de piqûres.

Le client est seul responsable du matériel personnel qu'il emmène avec lui à bord et l'entreprise décline toute responsabilité en cas de perte, casse, détérioration ou mauvais fonctionnement lors de la sortie. Il est à ce titre conseillé aux clients de déposer leurs affaires personnelles dans les coffres prévus à cet effet.

Lors des sorties pour des raisons évidentes de discrétion, il est demandé de mettre les téléphones portables en mode silencieux et d'éviter et/ou écourter au maximum les communications. Les vêtements aux couleurs vives sont également déconseillés pour l'observation de la faune sauvage.

## Réservation

Le calendrier des prestations est fixé à l'avance. Il est disponible sur le site : [www.instantpecheetnature28.fr](http://www.instantpecheetnature28.fr)

Le client qui souhaite passer commande d'une prestation doit impérativement réserver directement auprès du guide, par téléphone au 06/14/05/31/29 ou par mail à l'adresse suivante : [instantpecheetnature28@gmail.com](mailto:instantpecheetnature28@gmail.com).

Il doit compléter les fiches d'inscription, de droit à l'image (facultatif) et d'attestation correspondantes qui lui seront adressées directement par mail. Pour les mineurs, seul(s) le(s) responsable(s) légal(aux) est(sont) chargé(s) de remplir les documents. Un mail ou sms de validation entérine la commande et vaut preuve de la transaction, signature et acceptation de la prestation proposée dans son intégralité.

Toute réservation doit-être finalisée 24h minimum avant la date de la prestation.

## Tarification :

Le tarif pratiqué correspond à un prix de base forfaitaire de 36€/heure, quel que soit le nombre de passagers, nets de taxe (TVA non applicable, article 293 B du CGI). Dans le cas d'une prestation plus longue (maximum de 3h), le tarif proposé au client est proportionnel au tarif horaire de base. Le tableau ci-dessous reprend les tarifs pratiqués suivant la durée souhaitée. L'entreprise se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, cependant le tarif présent au catalogue lors de la commande reste celui applicable au client.

Durée	1h	1h30	2h	2h30	3h
Tarif	36€	54€	72€	90€	108€

Les prix indiqués comprennent les frais de dossier, la mise à disposition du guide nature et de la barque homologuée, le prêt des équipements de sécurité (gilets de sauvetage) et du matériel pédagogique éventuel nécessaires au bon déroulement de la prestation. Ils ne comprennent pas le transport du client de son domicile au site de balade, l'hébergement et/ou le repas. Pour ce dernier, après accord préalable par le client, il pourra faire l'objet d'une avance par le prestataire contre remboursement à prix coutant figurant sur la facture.

PASS du pays Dunois : Dans le cadre du partenariat avec le pays dunois, la balade en barque d'1h est accessible au Pass. Le **tarif Pass** est alors de **32€** et une réservation plein tarif pour 1-2-3 ou 4 personnes donne droit à un Pass valable pour 2 pers. maximum dans les 29 autres sites partenaires.

## Structures professionnelles :

Pour des demandes spécifiques de structures professionnelles de types écoles, centres de loisirs, comité des fêtes ou d'entreprise, associations, etc., la tarification appliquée sera négociée avec la structure en fonction du nombre de personnes participantes et de la durée d'intervention. Les éventuels partenariats feront l'objet de convention spécifique co-signée par les 2 parties.

## Modalités et conditions de paiement

Le prix est exigible le jour de la prestation avant l'embarquement soit en espèce ou par chèque (obligatoire pour les sorties de 2h et plus).

Le règlement par chèque s'effectue à l'ordre d'Instant Pêche et Nature 28.

Une facture est établie à la demande du client et transmise par mail sous 5 jours.

Un délai de 30 jours est accordé aux structures professionnelles ainsi qu'un paiement par virement. Passé ce délai, des pénalités pour retard de règlement sont dues. Elles correspondent à 10% du montant total de la prestation par jour de retard.

## Annulation, report et/ou interruption

Si des aspects climatiques, météorologiques et hydrauliques ou présence de pollution ne permettent pas la réalisation de la prestation dans de bonnes conditions (sécurité, qualité, respect des milieux), l'entreprise se réserve la possibilité d'annuler la prestation. Dans ce cas, un report est proposé au client pour la date suivante. Faute d'accord, la prestation est annulée. Il en est de même en cas d'impossibilité pour le guide d'honorer la commande (maladie, accident, cas de force majeure). Le guide s'engage à prévenir le client de l'annulation (ou du report) à minima la veille de la prestation.

Un client peut également demander l'annulation ou le report d'une prestation. Dans les 2 cas, l'information doit être communiquée au guide 24h au moins avant la date prévue. Le report concerne la prestation initialement validée.

S'il le juge nécessaire, le guide peut interrompre et/ou arrêter une prestation en court, à tout moment, si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. En fonction des situations, la prestation peut reprendre ou être définitivement arrêtée. Toute prestation démarrée est due mais dans le cas d'arrêt, sa tarification prendra en compte le temps effectif de prestation.

## Responsabilité et sécurité

Prestataire de services, le Moniteur-guide de pêche & nature diplômé (affilié au Syndicat des Moniteurs Guides de Pêche Français) est couvert par une assurance responsabilité civile qui le protège dans le cadre de son activité professionnelle. Le client atteste également être couvert par une police d'assurance lors de ses activités de loisirs (sa signature sur l'attestation à remettre faisant foi).

Instant Pêche et Nature 28 n'est tenue que par une obligation de moyens. La réussite des observations lors des sorties (présence et nombre d'espèces animales notamment) ne sont pas des promesses. Bien que le guide mette toutes ses connaissances et compétences en œuvre pour favoriser l'observation de la faune et de la flore, il ne saurait être responsable de leur absence.

La responsabilité du guide ne pourra pas être engagée pour des dommages résultants d'une mauvaise utilisation du matériel pédagogique mis à disposition du client.

Le client s'engage à ne pas avoir de contres indications à la pratique d'une balade en barque et être en bonne santé physique. Cet engagement est matérialisé par la signature de l'attestation correspondante.

En outre, le client s'engage à se conformer strictement aux règles de sécurité, notamment celles concernant le port du gilet de sauvetage, données par le guide et inscrites sur le livret sécurité présent à bord.

Dans un cas contraire, seul le client serait tenu pour responsable d'incidents ou accidents survenus lors de la prestation si les consignes de sécurité n'étaient pas respectées.

## Ethique et déontologie

Pour Instant Pêche et Nature 28, une prestation a pour objectif la découverte de la rivière CONIE, au travers de l'acquisition de connaissances et savoirs sur sa faune et sa flore spécifiques et de sensibiliser la clientèle à la richesse des lieux, sa beauté et sa préservation. Par ailleurs, le guide souhaite également faire passer à sa clientèle un bon moment de détente sur l'eau au plus près d'une nature préservée.

Site Natura 2000, la zone de protection spéciale « Beauce et vallée de la Conie », dans laquelle s'effectue les balades en barque, a pour objectif de préserver diverses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que les milieux qui les accueillent. Pour ne pas perturber le site, Instant Pêche et Nature 28 a choisi de réaliser qu'un petit nombre de sorties et dans ce cadre, il est demandé aux clients de faire preuve de discrétion, calme et propreté. Le non-respect de ces règles élémentaires dans ce site protégé ainsi que tout comportement jugé inadapté par le guide entraîneraient le débarquement immédiat de la personne concernée sans remboursement des frais.

## Droits à l'image

Durant la prestation des photos et/ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées par le guide. Leur exploitation commerciale à des fins de communication et de promotion des activités par le prestataire fait l'objet d'un accord explicite par le client au travers de la signature de la fiche « Droit à l'image ». Ce dernier accorde les droits à l'image des photos et vidéos réalisées à l'entreprise Instant Pêche et Nature 28. En contrepartie, le prestataire s'engage à fournir au client l'intégralité des images/vidéos (sur demande) et veille à ce que leur utilisation par les médias ne porte pas atteinte à la vie privée du client. Sans accord d'exploitation, les photos et vidéos seront intégralement remises au client.

## Règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumis à la loi française. En cas de litige, portant sur la conclusion ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront, avant d'engager une procédure contentieuse, de trouver un accord amiable, si besoin à l'aide d'un médiateur. En cas d'échec de la médiation, les juridictions de CHARTRES seront seules compétentes.

## Protection des données personnelles

Les informations et données concernant le client, nécessaires à la gestion de sa commande, au bon déroulement de la prestation et au suivi commercial sont conservées par l'entreprise Instant Pêche et Nature 28 à des fins de sécurité pour respecter les obligations légales et réglementaires. L'entreprise s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le client et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette dernière, le client peut exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à l'adresse [instantpecheetnature28@gmail.com](mailto:instantpecheetnature28@gmail.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Sébastien GARRET – Instant pêche et nature 28 – 19, la Bretonnière – 28200 Donnemain